

# BNP Paribas Fortis Funding émet un titre de créance structuré: COUPON PLUS INCOME 2017/2

FLASH  
INVEST  
Janvier 2011

Document promotionnel



**BNP PARIBAS  
FORTIS**

La banque et l'assurance d'un monde qui change

## Titre de créance structuré



6 ans



Droit au remboursement à 100% de la valeur nominale à l'échéance



Coupons annuels variables d'au minimum 1% (brut)



Profil conservateur à neutre

Le produit qui vous est proposé est un instrument de dette. En souscrivant à cet instrument, vous prêtez de l'argent à l'émetteur qui s'engage à vous payer des montants définis en fonction de l'évolution et plus particulièrement de la performance du sous-jacent. L'émetteur s'engage à rembourser au minimum le capital à l'échéance finale. En cas de défaut (par ex. faillite) de l'émetteur et du garant, vous risquez de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre le montant investi.

Cet instrument s'adresse aux investisseurs qui sont en mesure d'évaluer, au regard de leur connaissance et expérience, de leurs objectifs d'investissement et de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument complexe (notamment une familiarisation avec l'indice BPSTAR3E et les taux d'intérêt).

COUPON PLUS INCOME 2017/2 est un nouveau titre de créance structuré émis par BNP Paribas Fortis Funding pour une durée de 6 ans, dont les principales caractéristiques sont:

- ✓ le droit au remboursement à 100% du capital à l'échéance (en cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie de son capital);
- ✓ la distribution d'un coupon annuel dont le montant, au moins égal à 1% (brut), est associé à l'évolution et plus précisément à la performance moyenne annuelle de l'indice BPSTAR EUR Index Series III (ci-après l'indice BPSTAR3E), un indice développé par BNP Paribas, capable de générer un rendement positif en captant les tendances du marché des taux d'intérêt;
- ✓ la performance moyenne annuelle de l'indice BPSTAR3E est multipliée par 6 pour viser des coupons potentiellement élevés (voir mode de calcul en page 2).

Que vont faire les taux d'intérêt? Faiblir suite aux injections massives de liquidités décidées par les banques centrales? S'orienter à la hausse suite aux anticipations inflationnistes? Pas facile de prendre les bonnes décisions d'investissement, d'autant que les perspectives économiques varient fortement d'un pays à l'autre au sein de la zone euro. Faut-il investir à court, moyen ou long terme? Faut-il préférer un coupon fixe ou variable?

Investir dans un **indice taux d'intérêt** vous permet d'éviter toutes ces questions.

Un indice taux d'intérêt se caractérise par une **gestion quantitative** dont l'objectif est de générer une performance positive en exploitant de manière systématique les tendances détectées sur la courbe des taux en euro, à la hausse comme à la baisse. Cette stratégie dynamique dans des instruments très liquides du marché des taux résulte d'un processus d'analyse rigoureux, réactif et transparent, qui poursuit un double objectif:

1. exploiter la tendance des taux quand celle-ci se confirme à la hausse ou à la baisse;
2. ne pas exposer le capital quand la tendance des taux est incertaine.

COUPON PLUS INCOME 2017/2 met les avantages de cette gestion dynamique au service de **l'investisseur prudent, qui souhaite obtenir un revenu régulier de son capital**. Grâce à cette formule de placement, vous tirez parti de toutes les tendances du marché des taux, quelle que soit l'orientation de ceux-ci, sans avoir à arbitrer votre capital. Vous savez en outre dès le départ que vous aurez droit à un **coupon annuel minimal de 1% (brut)** et au **remboursement de 100% de votre capital à l'échéance**.

Enfin, en liant le montant de ses coupons à la performance moyenne annuelle de l'indice BPSTAR3E par rapport à son niveau initial, fixé à l'émission, et en **multipliant cette performance par 6**, COUPON PLUS INCOME 2017/2 vous permet de **viser des coupons potentiellement élevés**.



## Comment souscrire?

Le présent document est rédigé dans le cadre d'une offre publique en Belgique. Les restrictions de vente sont reprises dans le Prospectus.

**La période de souscription court du 15 janvier à 9 h au 14 février 2011 à 16 h.**

Une clôture anticipée est toutefois possible dans certaines circonstances telles que décrites dans le Prospectus.

### Pour en savoir plus ou pour souscrire:



aux guichets de toute **agence BNP Paribas Fortis**



via **Phone banking** (au 02 433 40 32)



via **PC banking** et sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)





## L'indice BPSTAR EUR Index Series III (en abrégé BPSTAR3E)

L'indice BPSTAR3E est un indice de BNP Paribas, lancé en novembre 2008.

Son objectif est de générer une performance absolue (positive) en cherchant à détecter les tendances des taux d'intérêt. L'indice performera d'autant mieux que les tendances (haussières ou baissières) seront marquées.

Géré de manière dynamique, **cet indice prend des positions chaque semaine en fonction des tendances détectées sur la courbe des taux en euro**. Tous les lundis, le modèle quantitatif détermine, sur base de 3 signaux spécifiques, générés à partir de paramètres précis, si les positions prises la semaine précédente doivent être augmentées, diminuées, réduites à zéro ou prises en sens opposé.

La valeur de l'indice BPSTAR3E est calculée par BNP Paribas, succursale de Londres, et publiée quotidiennement sur Bloomberg et Reuters. Vous pourrez suivre la valeur de l'indice au jour le jour sur le site [www.bloomberg.com/apps/quote?ticker=BPSTAR3E:IND](http://www.bloomberg.com/apps/quote?ticker=BPSTAR3E:IND)

### Performance cumulée de l'indice BPSTAR3E depuis janvier 1999 (simulation partielle\*)



Source: BNP Paribas. Chiffres arrêtés au 31 décembre 2010.

\*Simulations pour la période du 4 janvier 1999 au 2 novembre 2008. Données historiques pour la période du 3 novembre 2008 au 31 décembre 2010. Historiquement, l'indice BPSTAR3E a généré une performance annualisée de 0,67%.

Les performances du passé ne préjugent en aucun cas de l'évolution future de l'indice.

L'Indice BPSTAR EUR Index Series III (en abrégé BPSTAR3E) ("L'Indice") est la propriété exclusive de BNP Paribas (le "Promoteur de l'Indice"). L'Indice est utilisé sous licence par BNP Paribas Fortis Funding. Les titres de créance structurés ne sont en aucune manière évalués ou approuvés par le Promoteur de l'Indice. Le Promoteur de l'Indice ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant aux résultats provenant de l'utilisation de l'Indice. Le Promoteur de l'Indice ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, et réfute expressément toute garantie concernant le caractère négociable de l'Indice, son adéquation à une fin donnée ou toute utilisation liée à l'Indice. Sans limiter ce qui précède, le Promoteur de l'Indice ne sera en aucun cas tenu pour responsable en cas de dommages directs ou indirects (y compris tout manque à gagner), même s'il a été informé de la possibilité de tels risques. Toute responsabilité éventuelle du Promoteur de l'Indice sera limitée au montant éventuellement payé par l'émetteur au Promoteur de l'Indice pour l'utilisation de l'Indice.



## 6 coupons annuels correspondant à 6 fois la performance moyenne annuelle de l'indice, avec un minimum de 1% (brut)

COUPON PLUS INCOME 2017/2 donne droit à un coupon annuel dont le montant est associé à la performance de l'indice BPSTAR3E. Pour permettre à l'investisseur de viser un coupon potentiellement élevé, **la performance moyenne annuelle de l'indice par rapport à son niveau initial, fixé à l'émission, sera multipliée par 6**. Cette performance moyenne annuelle est définie par la performance réalisée par l'indice entre la date d'observation initiale (22 février 2011) et la date d'observation précédant le paiement du coupon, divisée par le nombre d'années écoulées entre ces deux dates (1, 2, 3, 4, 5 ou 6 respectivement).

Et si le résultat de ce calcul est négatif ou inférieur à 1%, **l'investisseur a néanmoins droit à un coupon de 1% (brut)** pour cette année.

En d'autres mots, si l'indice BPSTAR3E performe mal ou très faiblement, l'investisseur touche malgré tout un coupon de 1% (brut). A l'inverse, si l'indice performe bien, **aucun plafond ne vient limiter la performance prise en considération**.

### Exemple de calcul d'un coupon

Donné à titre purement illustratif du mode de calcul du coupon, cet exemple ne préjuge en rien de l'évolution future de l'indice BPSTAR3E et ne constitue pas une garantie quant au rendement réel.

Supposons que l'indice BPSTAR3E ait enregistré une progression de 1,52% par rapport à son niveau initial au terme de la 2<sup>ème</sup> année

➔ Le coupon brut distribué le 21 février 2013 sera égal à  **$(6 \times 1,52\%) / 2 = 4,56\%$** .



## Droit au remboursement à 100% à l'échéance

À maturité, soit le 21 février 2017, quelle que soit l'évolution de l'indice, l'investisseur aura droit au remboursement de son capital à 100% de la valeur nominale.



## Scénarios d'attribution des coupons

Donnés à titre explicatif du mode de calcul du coupon annuel, ces trois scénarios sont basés sur des données fictives. Ils ne préjugent en aucun cas de l'évolution future de l'indice BPSTAR3E et ne constituent pas une garantie quant au rendement réel<sup>1</sup>.

Année	Calcul du coupon	Scénario positif		Scénario neutre		Scénario négatif	
		Perf. de l'indice (PI) <sup>2</sup>	Coupon payé (brut)	Perf. de l'indice (PI) <sup>2</sup>	Coupon payé (brut)	Perf. de l'indice (PI) <sup>2</sup>	Coupon payé (brut)
1	(6 x PI)/1	0,74%	<b>4,44%</b>	0,37%	<b>2,22%</b>	0,00%	<b>1,00%</b> <sup>3</sup>
2	(6 x PI)/2	1,52%	<b>4,56%</b>	0,83%	<b>2,49%</b>	-0,14%	<b>1,00%</b> <sup>3</sup>
3	(6 x PI)/3	2,26%	<b>4,52%</b>	1,43%	<b>2,86%</b>	-0,37%	<b>1,00%</b> <sup>3</sup>
4	(6 x PI)/4	3,69%	<b>5,54%</b>	1,66%	<b>2,49%</b>	-0,51%	<b>1,00%</b> <sup>3</sup>
5	(6 x PI)/5	3,83%	<b>4,60%</b>	2,17%	<b>2,60%</b>	-0,69%	<b>1,00%</b> <sup>3</sup>
6	(6 x PI)/6	3,97%	<b>3,97%</b>	2,69%	<b>2,69%</b>	-0,92%	<b>1,00%</b> <sup>3</sup>
Rendement <sup>4</sup> annualisé (brut)			<b>4,22%</b>		<b>2,20%</b>		<b>0,66%</b>

1 En cas de défaut de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.

2 Performance cumulée de l'indice par rapport à son niveau initial fixé à l'émission.

3 Coupon minimal de 1% (brut) quand le résultat du calcul du coupon est inférieur ou égal à 1%.

4 Rendement total annualisé (brut) sur base du prix d'émission de 102%.

## Le pour et le contre...

Avantages	Inconvénients
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droit au remboursement du capital à 100% à l'échéance.</li> <li>• Droit à 6 coupons annuels de 1% (brut) minimum (soit un rendement annualisé minimal de 0,66%).</li> <li>• Possibilité de bénéficier de la performance de l'indice BPSTAR3E, dont l'objectif est de générer un rendement positif que les taux d'intérêt soient inscrits dans une tendance haussière ou baissière.</li> <li>• Possibilité de viser des coupons annuels élevés grâce au fait que toute performance moyenne annuelle positive de l'indice par rapport à son niveau initial est multipliée par 6. Aucun plafond ne vient limiter la performance prise en considération ni par conséquent le coupon qui lui est associé.</li> <li>• Instrument financier permettant une plus grande diversification de la partie obligataire d'un portefeuille, tout en contrôlant le risque global.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risque de crédit: en cas de défaut de l'émetteur et du garant, l'investisseur supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance.</li> <li>• Risque de contre-performance de l'indice BPSTAR3E: l'investisseur risque d'obtenir un rendement inférieur à celui d'un investissement sans risque en cas d'évolution adverse de l'indice (en cas de stagnation durable des taux d'intérêt ou de manque persistant de tendance claire).</li> <li>• Risque de liquidité: rien ne garantit le développement d'un marché actif permettant la négociation de ces titres de créance structurés. Le marché peut s'avérer limité et peu liquide. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance devra donc les vendre au prix du marché, qui pourrait être inférieur à leur valeur nominale.</li> <li>• Risque de marché: le cours de ces titres de créance structurés peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'émetteur et l'évolution générale des taux d'intérêt.</li> </ul>



## Pour quel investisseur?

Le droit à un coupon annuel minimal de 1% (brut) et au remboursement à 100% du capital à l'échéance fait de COUPON PLUS INCOME 2017/2 un placement destiné à l'investisseur présentant un **profil conservateur à neutre** et disposant d'un horizon d'investissement de 6 ans. Il peut néanmoins convenir pour des portefeuilles diversifiés répondant à un autre profil.

Plus d'informations sur les profils de risque sur [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Plan par étapes.

Avant de prendre une décision d'investissement, il est donc recommandé à tout investisseur de vérifier si un investissement dans cet instrument complexe est approprié compte tenu, notamment, de ses propres connaissances et expérience en matière financière, de ses objectifs d'investissement et de sa situation financière. En cas de doute, il est invité à consulter un conseiller en placements de BNP Paribas Fortis.

# Principales caractéristiques de cette émission



Description

**Emetteur:** BNP Paribas Fortis Funding, filiale de Fortis Banque SA.

**Garant:** Fortis Banque SA.

Rating (perspective) du garant: A1 (stable) chez Moody's, AA (négative) chez Standard & Poor's et A+ (stable) chez Fitch. Plus d'infos sur ces ratings sur [www.bnpparibasfortis.com](http://www.bnpparibasfortis.com) > Investisseurs > Notations des entités bancaires.

Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les titres de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation.

## Titres

- Valeur nominale: 1.000 EUR.
- Montant de l'émission: minimum 1 million EUR.
- Code ISIN: XS0576821754 - Série 687.
- Titres au porteur non subordonnés, représentés par un titre collectif, régis par le droit anglais.
- Cotation: Bourse de Luxembourg.



Durée

**Date d'émission et de paiement:** 21 février 2011.

**Prix d'émission:** 102% de la valeur nominale (incluant une commission de placement de 2%, à charge de l'investisseur particulier).

**Date d'échéance:** 21 février 2017, soit une durée de 6 ans.

**Prix de remboursement:** droit au remboursement à 100% du capital à l'échéance. En cas de faillite ou de défaut de paiement de l'émetteur et du garant, l'investisseur supportera le risque de perdre tout ou partie de son capital.



Rendement

**Variables, les 6 coupons annuels seront d'au minimum 1% (brut)** et déterminés en fonction de l'évolution moyenne annuelle de l'indice BPSTAR EUR Series III (en abrégé BPSTAR3E) par rapport à son niveau initial, fixé à l'émission.

- Le rendement annualisé minimal est de 0,66% sur base du prix d'émission de 102%.
- Le montant du coupon annuel sera associé à la performance moyenne annuelle de l'indice BPSTAR3E multipliée par 6 (voir explications détaillées du calcul des coupons en page 2).
- Dates de paiement des coupons: 21 février 2012, 21 février 2013, 21 février 2014, 23 février 2015, 22 février 2016 et 21 février 2017.

## Valeurs de l'indice BPSTAR3E

- Date d'observation initiale: 22 février 2011.
- Dates d'observation intermédiaires et finale: 13 février 2012, 19 février 2013, 18 février 2014, 17 février 2015, 16 février 2016 et 13 février 2017.



Frais

**Service financier:** gratuit auprès de l'agent payeur BNP Paribas Fortis en Belgique.

**Conservation en compte-titres:** gratuite en Compte-titres BNP Paribas Fortis.



Risque

En cas de défaut de l'émetteur ou du garant, le détenteur de ces titres de créance structurés supporte le risque de ne pas retrouver son capital à l'échéance. Par ailleurs, le cours de ces titres de créance structurés peut fluctuer en fonction de différents facteurs tels que la santé financière de l'émetteur et du garant, l'évolution générale des taux d'intérêt, l'évolution de l'indice BPSTAR3E et la volatilité des marchés. Rien ne garantit en outre le développement d'un marché actif permettant la négociation de ces titres. L'investisseur qui voudrait les vendre avant leur échéance devra donc les vendre au prix du marché qui pourra être inférieur à leur valeur nominale.

Les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus et les Final Terms, et à considérer la décision d'investir dans ces titres de créance structurés à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques", dans la Partie 2A du Prospectus et dans le paragraphe 35(i) des Final Terms.

Il leur est aussi recommandé de consulter notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible en agence ou sur le site [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Infos utiles > MiFID.



Fiscalité

**Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique:** les revenus de titres de créance étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%.

Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.

Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque investisseur et est susceptible d'être modifié ultérieurement.

Les autres catégories d'investisseurs sont invitées à se renseigner quant au régime fiscal qui leur est applicable.

**Taxe sur opérations de bourse (TOB):** pas de TOB sur le marché primaire; TOB de 0,07% à la vente et à l'achat sur le marché secondaire (maximum 500 EUR par opération).



Documentation

Le prospectus de base daté du 17 juin 2010 et son supplément daté du 26 octobre 2010, tous deux approuvés par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF) au Luxembourg, ainsi que les Final Terms datées du 14 janvier 2011 sont rédigés en anglais et constituent ensemble le Prospectus. Un résumé du prospectus de base en français est également disponible.

Ces documents sont disponibles gratuitement aux guichets de toute agence BNP Paribas Fortis ainsi que sur le site [www.bnpparibasfortis.be/emissions](http://www.bnpparibasfortis.be/emissions)

Il est également recommandé aux investisseurs de consulter notre "Brochure d'information - Instruments financiers" disponible en agence ainsi que sur le site [www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer](http://www.bnpparibasfortis.be/epargneretplacer) > Infos utiles > MiFID.

Ce document est une communication à caractère promotionnel, produit et distribué par Fortis Banque SA. Il ne constitue ni du conseil en investissement ni de la recherche en investissements. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Bien que Fortis Banque SA ait pris toutes les mesures raisonnables afin de garantir l'exactitude des informations contenues dans ce document, ni Fortis Banque SA ni aucune personne qui lui est liée ne pourront être tenues pour responsables des éventuels dommages et coûts directs ou indirects qui résulteraient de l'utilisation de ce document ou d'une décision prise sur la base de ce document, sauf en cas d'informations trompeuses, inexactes ou contradictoires par rapport au Prospectus.